

Demander un logement social

La demande de logement social peut se faire de **2 façons** :

- **en ligne**, sur le site du gouvernement
- **auprès du service logement**, au sein de [la Maison de la Solidarité](#)

Demande de logement social en ligne

[Faire ma demande en ligne](#)

La demande se fait en **5 étapes** :

1. Je prépare les documents et informations nécessaires à ma demande
2. Je remplis le formulaire en ligne
3. Je sou mets ma demande
4. Ma demande est validée une fois mon justificatif d'identité vérifié
5. Je peux suivre l'avancement de ma demande directement sur le site

À savoir : ma demande doit être renouvelée chaque année pour rester active.

Demande de logement social auprès du service logement

Pour ceux qui le souhaitent, le service logement vous accueille afin de réceptionner votre demande de logement.

Pour cela, il vous suffit de vous munir au minimum :

- de votre demande de logement social dument complétée

Fichier

[Formulaire de demande de logement social \(.pdf - 317.56 Ko\)](#)

Fichier

[Notice pour le remplissage du formulaire de demande de logement \(.pdf - 201.15 Ko\)](#)

Fichier

[Annexe - Protection de la vie privée \(.pdf - 639.58 Ko\)](#)

- d'une pièce d'identité en cours de validité
- de votre numéro de sécurité sociale

Service logement

Maison de la solidarité
187, place de l'Eglise
60230 Chambly

Tél : 01 39 37 44 00

[Écrire au service](#)

rgba(255,255,255,1)